

**ETABLISSEMENT PUBLIC DE GESTION
DE L'AEROPORT DE VATRY**
Siège social : Europort Vatry - Bâtiment administratif
Rue Louis Blériot - 51320 BUSSY LETTREE
Immatriculation au RCS de Châlons-en-Champagne n°820 964 260

Nombre de membres

En exercice : **12**
Présents ou représentés : 10
Ayant reçu mandat : 4
Absents : 0
Excusés : 2

DELIBERATION n° CA24-04-198

**REUNION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

DU 12 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 12 avril 2024 à 14 h 00, le Conseil d'administration de l'Etablissement public de gestion de l'aéroport de Vatry, sur convocation du Président en date du 21 mars 2024, s'est réuni au Département de la Marne :

**Membres à voix délibérative présents
ou représentés :**

M. Jean-Marc ROZE
M. Charles DE COURSON
Mme Frédérique SCHULTHESS
M. Rudy NAMUR
M. Julien VALENTIN
M. Vincent VERSTRAETE
M. Christian BRUYEN
M. Jean-Pierre FORTUNÉ
M. Jacques JESSON
M. Arnaud ROBINET

Ayant reçu mandat :

M. Christian BRUYEN représenté par
M. Jean-Marc ROZE
M. Jean-Pierre FORTUNÉ représenté par
M. Julien VALENTIN
M. Jacques JESSON représenté par
M. Pierre POUPART
M. Arnaud ROBINET représenté par
M. Vincent VERSTRAETE

Excusés :

M. Philippe PICHERY
M. Thibaut DUCHENE

**Membres à voix consultative présents
ou représentés :**

M. Fabrice PAUQUET

Excusés :

M. Bruno GANTELET
M. Christian AUBERTIN

Assistent également à la réunion :

Mme Christine FRANZIN
Mme Sabine GALICHER
M. Charles GERMAIN
M. Guy JANSON
M. Philippe SALMON
M. Pierre POUPART
M. Bruno ROUSSELET
M. Damien ROMONT

M. Jean-Luc BŒUF
M. Frédéric DEPREZ
M. Daniel FRIZOT
Mme Sophie MAILLARD
M. Romain CASTELLANI
Mme Nathalie KALBE
Mme Sonia PIERRARD

Selon l'article 4-2 des statuts, le Conseil d'administration ne peut valablement délibérer qu'en présence de la moitié au moins de ses membres. 10 (dix) membres à voix délibérative étant présents ou représentés, le Conseil d'administration peut donc valablement délibérer.

OBJET DE LA PRESENTE DELIBERATION

Approbation du renouvellement d'une ligne de trésorerie à utiliser selon les besoins de l'Etablissement Public de gestion de l'Aéroport de Vatry dans la limite de 1 000 K€ auprès d'un établissement de crédit ayant la faculté de suivre l'Etablissement Public de gestion de l'Aéroport de Vatry.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu la délibération du Conseil Départemental de la Marne n° SE-05-I-09 du 13 Mai 2016 relative à la création de l'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry ;
- Vu les statuts de l'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry ;
- Considérant que l'actuelle ligne de trésorerie de la Caisse d'Epargne est arrivée à échéance le 29 février 2024 et qu'il convient de reconduire le principe d'utilisation des lignes de trésorerie pour le bon fonctionnement de l'établissement ;
- Considérant qu'il est nécessaire d'assurer le financement du fonctionnement de l'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry ;
- Considérant que ces lignes de trésorerie sont nécessaires au fonctionnement de l'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

- **AUTORISE** le renouvellement d'une ligne de trésorerie jusqu'à 1 000 k€ à utiliser selon les besoins en trésorerie de l'Etablissement Public de gestion de l'Aéroport de Vatry ;
- **AUTORISE** le Directeur de l'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry à souscrire auprès des organismes financiers, les lignes de trésorerie correspondantes au bénéfice de l'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry suivant les conditions des offres retenues, et à signer toute pièce relative à ce dossier ;
- **AUTORISE** le Directeur de l'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry à mobiliser et à rembourser la trésorerie selon les besoins de l'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry.

VOTES

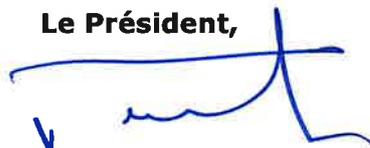
Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'administration.

Le Président,



Jean-Marc ROZE

Certifié exécutoire le

Compte tenu de :

- La transmission en préfecture le :
- La publication sur le site www.parisvatry.com le :

OFFRE DE FINANCEMENT 1
CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE LA LIGNE DE TRESORERIE UTILISABLE PAR TIRAGES

| | |
|----------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Prêteur | La Banque Postale |
| Emprunteur | ETABLISSEMENT PUBLIC DE GESTION DE L'AEROPORT DE VATRY |
| Objet | Financement des besoins de trésorerie |
| Nature | Ligne de Trésorerie Utilisable par Tirages |
| Montant maximum | 500 000.00 EUR |
| Durée maximum | 182 jours |
| Taux d'Intérêt | 4.540% |
| Base de calcul | 30/360 |
| Modalités de remboursement | Paiement trimestriel des intérêts et de la commission de non utilisation Remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance finale |
| Date de prise d'effet du contrat | Trois semaines après la date d'acceptation de la présente proposition et au plus tard le 02 Août 2024 |
| Garantie | Néant |
| Commission d'engagement | 500.00 EUR, soit 0.100% du montant maximum payable au plus tard à la date de prise d'effet du contrat |
| Commission de non utilisation | 0.10% si le taux de non utilisation constaté quotidiennement est inférieur ou égal à 50.00% 0.15% du montant non tiré si le taux de non utilisation constaté quotidiennement est strictement supérieur à 50.00% et inférieur à 65.00% 0.20% du montant non tiré si le taux de non utilisation constaté quotidiennement est strictement supérieur à 65.00% et inférieur à 75.00% 0.20% du montant non tiré si le taux de non utilisation constaté quotidiennement est strictement supérieur à 75.00% et inférieur à 100.00% Le taux de tirage correspond au montant tiré quotidiennement exprimé en pourcentage du montant maximum. Elle est payable à compter de la date de prise d'effet du contrat trimestriellement à terme échu le 8 ^{ème} jour ouvré du trimestre suivant. |

| | |
|---------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| | <p>0.20% du montant non tiré si le taux de non utilisation constaté quotidiennement est strictement supérieur à 75.00% et inférieur à 100.00%</p> <p>Le taux de tirage correspond au montant tiré quotidiennement exprimé en pourcentage du montant maximum.</p> <p>Elle est payable à compter de la date de prise d'effet du contrat trimestriellement à terme échu le 8^{ème} jour ouvré du trimestre suivant.</p> |
| Modalités d'utilisation | Montant minimum 10.000 euros pour les tirages |
| Modalités de contractualisation | Signature en ligne avec vérification renforcée du signataire via la solution DOCAPOSTE « Signer en Ligne » |

(*) Le taux par an, inclut la prime de liquidité du Prêteur. Cette prime peut être soumise à variation entre la date d'édition de la présente proposition de financement et la date d'émission du contrat. La prime de liquidité définitive sera arrêtée sur la Durée de la ligne de trésorerie à la date d'émission du contrat.

Bon pour accord

A Bussy-Lettrée, le 17.06.2024

Etablissement Public de gestion
 de l'Aéroport de Vatry
 CS90006 - rue Louis Blériot
 51555 CHALONS EN CHAMPAGNE CEDEX
 RCS Chalons 820 964 260 - APE : 5223 Z
 Siret : 820 964 260 00013
 Tél.: 03 26 64 82 00 - Fax : 03 26 64 82 11

Fabrice PAUVRET